

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

AVIS PUBLIC

CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 999, RUE MONTÉE DE LA POMME D'OR, DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT 1109-2018 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées, par la soussignée, greffière de la Ville de Contrecœur :

QUE le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 10 septembre 2024, le premier projet de résolution 2024-105 en vertu du Règlement 1109-2018 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la ville de Contrecœur, relativement à un projet particulier, situé sur le lot 5 024 943, situé au 999 montée de la Pomme d'Or.

L'objet du premier projet de résolution vise à permettre la construction d'un second bâtiment principal de type entrepôt, situé sur le lot 5 024 943. Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, car il déroge à certaines normes.

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, concernant ce premier projet de résolution, le 1^{er} octobre 2024 à 18 h 00, à la mairie de la ville de Contrecœur, situé au 5000 route Marie-Victorin, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse de Contrecœur ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le premier projet de résolution 2024-105 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE le projet de résolution vise la zone I2-15 et les zones contiguës suivantes : I2-28, CS1-20, I3-8, I2-14.

ATTESTÉ À CONTRECŒUR, le 13 septembre.



ME MAGALIE HURTEAU
GREFFIÈRE

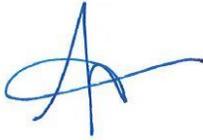
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Magalie Hurteau, agissant en ma qualité de greffière pour la Ville de Contrecœur, ayant mon domicile professionnel au 5000, route Marie-Victorin à Contrecœur, certifie par la présente, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis public d'assemblée de consultation publique pour le premier projet de résolution 2024-105 en vertu du Règlement 1109-2018 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la ville de Contrecœur, relativement à un projet particulier, situé sur le lot 5 024 943, situé au 999 montée de la Pomme d'Or.

En affichant ledit avis sur le panneau
d'affichage intérieur à la mairie
le 13 septembre.;

En le publiant sur le site Internet de la Ville de Contrecœur
le 13 septembre.

Attesté à Contrecœur, le 13 septembre 2024.



Me Magalie Hurteau,
Greffière

